

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Avallon  
Canton du Tonnerrois  
Commune de NUI TS

## **ARRÊTÉ n° 2021-03**

***Portant réglementation de la circulation dans certaines rues du village concernées par le passage du Raid Armançon Découverte  
Le Dimanche 19 septembre 2021***

Le Maire de Nuits-sur-Armançon

VU le Code de la Route,  
VU l'article L. 2212.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU la demande d'organisation d'une course multisports par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

CONSIDERANT que pour la journée du dimanche 19 septembre 2021, il y aura plusieurs passages de coureurs dans les rues : du Moulin, des écoles, les 4 ponts et les Quais de l'Armançon. Pour sécuriser le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation.

## **ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation est interdite sur les Quais de l'Armançon, rue du Moulin, rue des écoles, rue les 4 ponts, rue de l'Abreuvoir (sous le porche).

Seuls les riverains seront autorisés à y circuler pour sortir de leur habitation ou y rentrer en respectant toutes les mesures de sécurité adaptées (vitesse, encombrement, arrêt et attente si nécessaire etc...., et cela uniquement dans le sens de la course et en l'absence de coureurs).

L'accès au piéton sera maintenu.

Cette réglementation est mise en place le dimanche 19 septembre 2021, de 10 heures à 13 heures.

**Article 2** : La mise en place de la signalisation nécessaire à cet usage sera assurée par et sous la responsabilité des organisateurs de la manifestation.

**Article 3** : Les véhicules de secours seront autorisés à circuler librement avec l'assistance des organisateurs.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'Agence Territoriale Routière,
- La Sous-préfecture d'Avallon,
- La Brigade de Gendarmerie d'Ancy le Franc,
- La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NUI TS, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le Maire,  
Jean-Louis GONON

